

# Chapitre 10

## Comment les pouvoirs publics peuvent-ils contribuer à la justice sociale ?

### Introduction

Depuis la Révolution de 1789 et l'adoption de la devise "*liberté, égalité, fraternité*", l'égalité a joué un rôle essentiel dans la société française. C'est l'égalité politique qui fut au centre des préoccupations, mais elle reste impuissante à contenir les inégalités réelles.

Après guerre l'État-providence cherche à lutter contre les inégalités par le biais d'une redistribution horizontale, puis verticale. La crise des années 1970 conduit à une remise en cause partielle de cet État-providence.

- **Égalité** : quelles formes prend-elle ? Égalité des droits, des chances, des situations.
- **Équité** : quelle dimension privilégier ? Méritocratie, égalité des places.
- **Intervention publique** : comment en assurer la réalisation ? Fiscalité, protection sociale, services publics, discriminations positives.
- **Résultats** : les objectifs sont-ils atteints ? Des inégalités atténuées, mais persistantes ; des effets pervers ; une intervention coûteuse en temps de crise.

*Nota bene* : il peut être utile de consulter les annexes K et L du livre de première (Sécurité sociale, CMU, RSA...).

## 1 Les fondements des politiques de justice sociale

### A Les principes de justice sociale

Selon l'article premier de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 : "*les hommes naissent libres et égaux en droits*". Les mêmes règles s'appliquent à tous : c'est une égalité de droit qui donne naissance à la démocratie libérale.

La **démocratie** est un régime politique dans lequel le peuple souverain exerce le pouvoir par l'intermédiaire de représentants ; en France, tous les citoyens sont considérés comme égaux dans la sphère publique.

Cette vision a été critiquée par **Marx** qui considère qu'il s'agit d'une démocratie formelle conférant aux individus des droits et des libertés précieux, mais non les moyens de les exercer. Le maître des forges et son ouvrier sont libres et égaux en droits, mais le second est surtout libre de mourir de faim s'il ne vend pas sa force de travail.

La différence fondamentale entre société démocratique et société aristocratique est l'égalité des droits. Les citoyens sont égaux devant la loi et les destins sociaux ne sont plus prédéfinis à la naissance.

Dans les sociétés traditionnelles, organisées selon un principe hiérarchique quasi-immuable rattaché aux fonctions religieuses, la recherche de l'égalité n'avait pas de sens car la justice sociale s'identifiait au respect de l'ordre naturel de l'univers voulu par Dieu.

Pour **Tocqueville** (1805-1859), la démocratie est caractérisée par l'égalité des conditions qui est constituée de trois composantes :

- il s'agit d'abord d'une **égalité juridique** (égalité des droits). On constate la disparition des ordres ou des classes héréditaires qui caractérisaient les sociétés d'Ancien Régime. Cette égalité juridique (justice universaliste) suppose l'extension des libertés publiques dans la société ; l'égalité des droits est largement garantie dans les sociétés démocratiques, même si des débats subsistent (mariage pour tous, droits de vote pour les étrangers).

Mais que vaut le droit à l'éducation, si la réussite scolaire est déterminée par l'origine sociale ? La compétition sociale est faussée et l'inégalité des positions qui en résulte est injuste. Il faut donc donner les mêmes chances à tous.

- **L'égalité des chances** (justice différentialiste) s'effectue grâce au partage successoral égalitaire (répartition équitable des biens entre les héritiers) qui évite la constitution d'une aristocratie foncière et grâce à l'instruction qui permet la mobilité sociale ; elle signifie que les conditions de départ faites aux individus dans leur vie sociale doivent être égales. L'idéal d'égalité des chances a toujours un lien avec l'idéal méritocratique : les positions dominantes doivent être réservées à ceux qui les doivent à leur seul mérite individuel, et non pas à des privilèges. L'école obligatoire et gratuite a permis à tous les enfants de bénéficier de la même éducation.
- **L'égalité dans les relations sociales** (état d'esprit). La démocratie ne fait pas disparaître brutalement les inégalités de pouvoir, mais l'égalisation des conditions qui l'accompagne transforme la perception que les citoyens peuvent avoir de ces inégalités. Les hommes se sentent et se pensent égaux et semblables.

Habituellement, on distingue : égalité des droits, égalité des chances... et égalité des situations.

**L'égalité des situations** (il faut réduire les inégalités de revenus, aider les régions défavorisées, permettre un égal accès aux soins médicaux quel que soit le revenu ou le lieu de résidence...) correspond à une égalité réelle, effective entre les individus. On assiste à un rapprochement des niveaux et des modes de vie entre les individus, ce qui implique des politiques de redistribution (justice correctrice).

L'idéal démocratique repose sur deux valeurs : l'égalité et la liberté. Il y a un risque à vouloir à tout prix l'égalité la plus grande possible : celui de compromettre ou du moins de limiter la liberté des individus. Ainsi on différencie la démocratie libérale et la démocratie sociale.

Les inégalités de faits ne peuvent être légitimes que dans une méritocratie où la croyance en la possibilité d'une égalité des chances est forte comme dans les démocraties libérales (Etats-Unis). Là où le sentiment égalitaire est fort, les démocraties sont devenues sociales. L'Etat-providence a mis en place des droits économiques et sociaux afin de corriger les inégalités de situation.

Il existe des conceptions différentes de la justice sociale.

Selon le type d'égalité que l'on souhaite défendre, on aura une conception différente de la justice sociale.

L'égalité des droits renvoie aux libertariens, l'égalité des chances à Rawls, l'égalité des situations à Marx.

L'*utilitarisme* de **Jérémy Bentham** (1748-1832) préconise de maximiser son "*utilité*" (ou bonheur).

**Vilfredo Pareto** (1848- 1923) considère qu'il n'est pas possible d'améliorer le bien-être d'un individu sans détériorer celui des autres ("*optimum de Pareto*").

Les *libertariens* défendent la liberté individuelle face à l'État et dénoncent les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales. Et pour le libéral **Friedrich Hayek** (1899-1992) "*la justice sociale est un mirage*". Les individus doivent disposer des mêmes droits : les inégalités sont justes à condition que la liberté et l'égalité des droits des individus soient respectées. Pour lui, une fois assurée l'égalité des droits et des libertés, c'est au jeu du marché et à la compétition entre individus d'agir, même si cela doit générer d'immenses inégalités sociales. Cette conception néglige les inégalités de départ (comment puis-je gagner le Tour de France si certains se dopent ou utilisent un véloélectrique?). Les libertariens mettent l'accent sur la défense de la propriété privée, la suprématie du marché, le combat contre le pouvoir étatique et les dangers de toute préoccupation de justice sociale : une société juste est d'abord et avant tout une société libre.

L'intervention de l'État doit se résumer à assurer le respect des droits de propriété.

Selon **Amartya Sen** (économiste indien né en 1933, prix Nobel d'économie en 1998) : "*la démocratie ne se résume pas au respect de la règle de la majorité, elle exige aussi la protection des droits et libertés des personnes, l'accès universel aux prestations et droits sociaux...*". La démocratie contribue au développement. Ses travaux sur la justice sociale mettent l'accent sur la notion de capacité, qui mesure les possibilités effectives qu'ont les individus de profiter des libertés offertes. Il définit l'égalité non pas dans l'espace des revenus, mais dans celui de liberté de réalisation de ses projets et de la capacité de le faire. Deux personnes disposant d'un même revenu, mais dont l'une serait handicapée, ne jouiraient pas de la même liberté de poursuivre leurs objectifs. La capacité désigne l'ensemble des capacités d'un individu pour améliorer concrètement son sort dans la direction souhaitée. Une société est juste si elle donne à chacun la capacité de se réaliser pleinement.

**Aristote** (384-322) distinguait trois formes de justice :

- la justice commutative ou arithmétique : elle est réalisée lorsqu'il y a égalité entre les valeurs des biens échangés. Chaque salarié reçoit le même salaire pour un travail identique. On parle aussi de justice universaliste.
- la justice distributive : chacun reçoit en fonction de sa contribution ; un salarié plus productif doit gagner plus. On parle aussi de justice différentialiste : ce qui est juste, c'est de traiter de manière semblable des cas semblables.
- la justice correctrice sanctionne les infractions au droit et cherche à redistribuer les revenus en fonction de critères sociaux ou politiques. Faut-il fixer un salaire maximum ? Elle se préoccupe de tendre vers l'égalité des situations.

## **B Les objectifs des politiques de justice sociale**

Dans une société mettant en avant la responsabilité individuelle, la justice sociale semble souvent associée à la méritocratie. Par exemple aux États-Unis, on considère que celui qui ne réussit pas est directement responsable de sa situation.

**Méritocratie** : principe de répartition des positions et des ressources, qui consiste à rétribuer les individus en fonction de leurs talents et de leurs efforts. Pour être effective, la méritocratie suppose que l'égalité des chances soit réalisée.

Pour parler de méritocratie, il faut que tous les candidats aux différentes positions sociales soient sur un pied d'égalité et ce quelles que soient leurs caractéristiques d'âge, d'origine sociale, de sexe. La méritocratie repose donc sur l'égalité des chances. Il faut donc lutter contre les discriminations et transformer le système scolaire pour que la réussite devienne beaucoup moins dépendante de l'origine sociale (restaurer la mixité sociale dans les établissements, diminuer le nombre d'élèves dans certaines classes).

Un État-providence est un État visant la régulation économique et la justice sociale. Il assure ainsi deux fonctions essentielles : la protection sociale et la redistribution des revenus.

En premier lieu, l'État-providence est un État protecteur qui assure une couverture des risques sociaux définis comme les événements compromettant la capacité des individus à assurer eux-mêmes leur indépendance sociale (maladie, maternité, chômage...)

Cette protection est variable selon les types d'État-providence :

- *modèle résiduel* : protection limitée jouant un rôle de filet de sécurité. Il repose sur la responsabilité individuelle (Etats-Unis, Japon...);
- *modèle corporatiste* : protection fondée sur des cotisations spécifiques donnant qualité d'ayant-droit (France, Allemagne). On parle aussi de système bismarckien reposant sur une logique d'assurance sociale ;
- *modèle universaliste* : protection sociale de haut niveau ouverte à tous, en contrepartie de la citoyenneté (Finlande, Danemark). On parle aussi de système beveridgien, financé par l'impôt.

Il faut différencier **égalité et équité**. Au sens juridique, l'égalité signifie simplement que les mêmes règles s'appliquent à tous ; au sens sociologique, l'égalité se confond avec la notion d'égalité des chances. Une société sera égalitaire si elle place tous ses membres sur la même ligne de départ avec un accès équivalent aux droits et aux devoirs (conception universaliste de la justice).

L'équité désigne un principe selon lequel chaque individu doit être traité de façon spécifique, selon la situation dans laquelle il se trouve. Il faut corriger les inégalités de départ pour rétablir la véritable égalité des chances. Elle admet que des aides différenciées soient plus justes que des aides uniformes. L'équité apparaît pour ses partisans comme le meilleur remède aux inégalités naturelles, puisqu'elle affirme qu'il faut consacrer plus de temps et d'argent aux moins doués et aux moins favorisés par leur origine sociale (conception différentialiste de la justice).

Équité : prise en compte des avantages et des handicaps des individus dans l'application de certaines règles. Il faut donc considérer la situation de départ pour parvenir à la justice sociale.

**John Rawls** (1921-2002) considère dans "*La théorie de la justice*" (1971) que la justice sociale repose sur l'équité. Pour lui, une société "*bonne*", c'est une société dans laquelle "ce qui est juste" est prioritaire, mais rien ne saurait être juste si cela est obtenu au détriment de la liberté. L'inégalité de la répartition des richesses est compatible avec la justice sociale (celui qui travaille davantage doit gagner plus).

L'État doit assurer l'égalité des chances : services publics gratuits (traitement égalitaire) ; compenser les handicaps naturels et sociaux de départ (traitement inégalitaire).

**Rawls** tente de concilier liberté, justice sociale et efficacité économique. Ce principe tente d'éviter 2 sacrifices : celui des plus défavorisés au nom de l'efficacité économique ET CELUI des plus favorisés au nom de la justice sociale. Dans "*Théorie de la justice sociale*", 1971, il aboutit à des principes hiérarchisés pour une société juste : principe d'égalité de liberté (il vise à garantir des libertés et des droits égaux pour tous).

L'équité renvoie à trois principes : le premier étant supérieur au second, lui-même supérieur au troisième.

- *Le principe de liberté* : règle qui stipule que chaque individu doit bénéficier de la façon la plus vaste possible de libertés fondamentales. Ces libertés fondamentales sont les libertés civiles et politiques ;
- *le principe d'égalité des chances* est une règle qui reconnaît à tous les individus le même droit d'accéder à une position (être riche) ou à une fonction sociale (chef d'entreprise) ;
- *le principe de différence* est une règle qui interdit une inégalité qui se ferait au détriment des plus défavorisés. Ainsi l'augmentation du revenu des cadres dirigeants d'une entreprise n'est juste que si elle permet l'amélioration de la situation de l'entreprise, et donc indirectement des augmentations de salaires ou des embauches.

Cette conception de la justice sociale permet de comprendre les politiques de discrimination positive.

Une société juste est donc une société qui accorde à chaque individu les mêmes libertés et les mêmes droits d'accéder aux différentes positions sociales et qui ensuite distribue les autres biens de façon à maximiser la situation des plus défavorisés.

**Rawls** condamne le libéralisme sauvage puisqu'il rejette le sacrifice des plus défavorisés au nom de l'efficacité économique. Mais il refuse d'accepter le socialisme autoritaire qui sacrifierait les plus favorisés au nom de la justice sociale. Sa théorie justifie l'intervention de l'État qui ne doit pas se contenter de garantir les libertés fondamentales ; il doit assurer l'égalité des chances en offrant des services publics gratuits à tous et en compensant les handicaps naturels et sociaux de départ.

## 2 Les politiques redistributives

### A Les mécanismes des politiques redistributives

Selon Musgrave (1910-2007), l'État remplit trois fonctions : une fonction d'allocation des ressources, une fonction de stabilisation de la conjoncture, une fonction de redistribution des revenus (voir chapitre 7 de première).

L'État-providence a une fonction de redistribution des revenus. La redistribution est une opération effectuée par les administrations publiques afin de modifier la répartition primaire des revenus. Elle correspond à des prélèvements obligatoires et au versement de revenus de transfert.

L'État-providence connaît une **crise financière** ("*Le trou de la sécu*") en raison notamment de la montée des dépenses (vieillesse de la population), une **crise**

**d'efficacité** (la pauvreté n'a pas disparu), une crise de légitimité (augmentation de l'individualisme, déresponsabilisation des individus qui attendent tout de l'État). Après avoir longtemps favorisé l'assurance sociale (chômage ou maladie), le système de protection sociale français recourt davantage à l'assistance (RSA, CMU). L'**assurance** désigne un système qui conditionne le versement de prestations sociales au paiement de cotisations.

L'**assistance** désigne un système dans lequel les prestations sont versées à des populations en fonction de besoins spécifiques (principe de solidarité).

Les inégalités qui traversent la société française ne se limitent pas aux inégalités de revenus, et l'État dispose d'autres moyens d'action pour les combattre. Les **services collectifs** jouent ici un rôle important. Que ce soit en matière de santé, d'éducation ou de logement, ils fournissent des prestations gratuites qui redistribuent la richesse nationale et agissent directement sur la formation des inégalités (inégalités des chances, inégalités sociales de santé...). L'INSEE considère que c'est la production de services collectifs non marchands qui contribue le plus à réduire les inégalités de revenus. L'éducation est financée par l'impôt et les services de santé essentiellement par les cotisations sociales et la CSG (cotisation sociale généralisée).

Les services collectifs sont sources d'externalités positives et ont des effets redistributifs. Les ménages pauvres ont accès à la santé et à l'éducation.

## B Les résultats des politiques redistributives

En 1914, l'impôt sur le revenu n'existe pas, le taux d'imposition sur les successions est extrêmement faible : 1 % tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais dès 1924 le taux marginal supérieur de l'impôt sur le revenu atteint 90 % et se maintient tout au long des Trente Glorieuses aux alentours de 70 %.

Différencions les types de prélèvements obligatoires : les impôts et les cotisations sociales ; ces dernières ouvrent droit à des prestations contributives (indemnités en cas de chômage, assurance maladie, assurance vieillesse : voir livre de première, annexes K et L).

Les impôts sur le revenu portent sur les revenus du travail et du capital (CSG, IRPP).

Mentionnons les **impôts et taxes sur le capital** (impôt de solidarité sur la fortune, ISF ; impôt sur les bénéfices des sociétés, IS ; taxe foncière...), les impôts et taxes sur la consommation (TVA, taxes sur le tabac, l'alcool, l'essence).

Certains impôts sont **forfaitaires** : chacun paie le même montant (redevance pour la télévision). D'autres **proportionnels** : chacun paie le même taux (TVA, cotisations sociales). D'autres enfin sont **progressifs** : le taux d'imposition augmente avec le revenu, c'est le cas de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

La fiscalité, par le biais des prélèvements progressifs comme l'impôt sur le revenu permet de réduire les inégalités de revenus. Mais des études ont montré qu'en matière fiscale, la progressivité du système était faible.

La construction d'indicateurs de synthèse paraît nécessaire afin de mesurer la réalité des inégalités. Ainsi a été établi le BIP 40 (baromètre des inégalités et de la pauvreté) qui est une référence ironique au PIB et au CAC 40. Il vise à quantifier les différentes dimensions de l'inégalité et de la pauvreté. Six principales dimensions ont été retenues :

- emploi et travail ;

- revenu ;
- santé ;
- éducation ;
- logement ;
- justice.

## 3 La question de l'équité

### A Les politiques d'égalité des chances

L'article 225-1 du code pénal indique : constitue une **discrimination** toute distinction opérée entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Certains groupes sociaux ne bénéficient pas des mêmes chances ; pour rétablir les équilibres des chances, les États engagent des politiques de lutte contre les discriminations de plusieurs façons (C.V anonyme, traitement préférentiel pour les populations discriminées. . .). En France, ce ne sont pas des critères ethniques ou religieux qui servent de base à ces traitements préférentiels.

Une inégalité peut se justifier si elle améliore le sort des plus démunis. Les politiques de *discrimination positive* vont dans ce sens : école différentielle à travers les ZEP (zones d'éducation prioritaires), zones franches, prestations sociales sous conditions de ressources, parité...sont des exemples qui indiquent que la France sort progressivement du mythe égalitaire de 1789.

L'IEP (sciences po) a mis en place un système de convention avec certains lycées classés en REP (ex ZEP) afin de prendre en charge des élèves méritants et de les accepter sans concours à Sciences-Po Paris.

Cela permettrait d'obtenir des élites sociales, politiques, économiques plus proches de la structure réelle de la population, plus proches de la réalité du pays.

**Discrimination positive** : principe qui consiste à accorder plus d'avantages à ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple le classement d'établissements scolaires en ZEP permet de disposer de personnel de surveillance et d'enseignement plus nombreux.

La discrimination positive peut en revanche engendrer une **stigmatisation** qui risque de desservir les populations aidées : les élèves risquent de quitter massivement les établissements ainsi étiquetés.

Les politiques de discrimination positive mises en place par les États pour lutter contre certaines inégalités reposent sur l'équité. Il s'agit de mettre en place des inégalités pour favoriser l'égalité. Cependant il faut distinguer la pratique française de la pratique américaine. **En France**, la discrimination positive s'appuie généralement sur des critères socio-économiques et cible des territoires pour désigner ses bénéficiaires (zones franches urbaines, convention d'éducation prioritaire de Sciences Po). En revanche **aux États-Unis**, le critère "*racial*" entre en jeu et les minorités bénéficient de mesures dérogeant au droit commun.

L'importance accordée aujourd'hui au problème des discriminations a conduit à mettre en place des institutions : La HALDE (haute autorité pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité) ; sa mission est désormais assurée par le Défenseur Des Droits (DDD).

La loi du 10 juillet 1987 impose aux entreprises du secteur privé comptant 20 salariés et plus d'employer 6 % de personnes handicapées.

La sous-représentation des femmes dans la représentation politique peut demander un traitement différentiel des femmes pour leur permettre d'accéder à ces postes politiques.

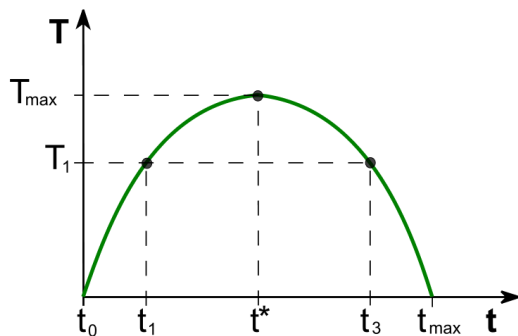
La loi sur la parité du 6 juin 2000 impose un nombre égal de candidats de chaque sexe sur les listes électorales.

## B Le débat équité-efficacité

Pour les économistes libéraux, les inégalités sont à la fois légitimes (car elles reflètent les différences de mérite) et nécessaires (car elles génèrent de la motivation et incitent à l'effort). Ils considèrent que l'intervention de l'État pour corriger les inégalités est source d'effets pervers : les mesures comme le RMI favoriseraient le maintien dans l'inactivité. On parle de trappe à pauvreté. Par ailleurs, s'ils sont trop élevés, les prélèvements obligatoires peuvent désinciter à l'effort.

**Laffer et les supply-siders** (partisans de l'offre) montrent que : "les hauts taux tuent les totaux" ou "trop d'impôts tuent l'impôt". Présentons la courbe de Laffer :

### Présentation



En abscisse, le taux d'imposition  $t$ , en ordonnée les recettes  $T$  fiscales. Lorsque  $t = t^*$ , alors  $T = T_{\max}$ .

Lorsque  $t > t^*$ , le taux d'imposition est dissuasif et les recettes totales de l'État sont inférieures à  $T_{\max}$ .

### Hypothèses

*Pour simplifier, la courbe est bâtie sur l'hypothèse d'une économie fermée (où les échanges avec l'extérieur sont ignorés) ; prendre en compte l'ouverture des frontières ne change rien au résultat de Laffer, puisque cela ne fait que rajouter la possibilité d'évasion fiscale pour les individus sur-taxés, ce qui est susceptible d'accentuer la diminution des recettes de l'État en cas d'imposition trop forte. En réalité, l'importance de l'attractivité fiscale (en particulier pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés) lorsque les taux d'imposition sont bas, peut mener à l'implantation de nouvelles sociétés et ainsi augmenter la base de l'impôt.*

*Une hypothèse est faite sur la rationalité des agents économiques : lorsque le taux d'imposition est trop fort, les agents diminuent leur travail. Poussé à l'extrême, ce raisonnement implique que les agents cesseraient de travailler si le taux d'imposition était de 100 % (c'est-à-dire dans le cas où ils ne touchent aucun salaire pour le travail fourni). Le niveau du seuil d'imposition au-delà duquel les agents diminuent leur offre de travail est difficile à établir, et dépend des conditions de vie (par exemple, un individu que l'État prive*



*des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins primaires aura tendance à travailler davantage et à s'investir dans le travail au noir).*

## Historique

*L'idée que "trop d'impôt tue l'impôt" est ancienne : des économistes libéraux anciens avaient en leur temps déjà mené une réflexion sur ce phénomène, comme Adam Smith qui suggérait le phénomène en écrivant : "L'impôt peut entraver l'industrie du peuple et le détourner de s'adonner à certaines branches de commerce ou de travail" ; et surtout Jean-Baptiste Say qui concluait "qu'un impôt exagéré détruit la base sur laquelle il porte" (principe à la base de politiques anti-alcoolique ou anti-tabagique : on impose de fortes taxes dans le but revendiqué de réduire la consommation) .*

*Mais il revient à l'économiste américain Arthur Laffer, à la fin des années 1970, d'avoir tenté de théoriser ce qu'il nommait "l'allergie fiscale", et de l'avoir popularisée (au point d'être évoquée dans le débat et les choix politiques), à l'aide de la courbe qui porte le nom de Laffer.*

Source Wikipedia<sup>1</sup>

**Malthus** (1766-1834) disait : *"les lois sur les pauvres créent les pauvres qu'elles prétendent assister"*.

Une pression fiscale élevée n'incite ni à travailler, ni à épargner, ni à investir. Les aides sociales risquent de créer une mentalité d'assisté.

Pour **Keynes** (1883-1946) la lutte contre les inégalités se justifie essentiellement au nom de l'efficacité économique. La réduction des inégalités favorise la demande effective et donc l'incitation à investir.

De plus de trop fortes inégalités menacent la cohésion sociale, suscitent de la délinquance (d'où une augmentation des dépenses improductives ; police, justice).

Les dépenses sociales de santé, d'instruction ont des retombées économiques positives : une population active mieux formée et en meilleure santé, un secteur privé (laboratoires pharmaceutiques, matériel médical. . .) qui crée des emplois et paye des impôts, près d'un million de personnes ont un emploi à l'hôpital ou dans le cadre de la médecine libérale.

Les politiques publiques de lutte contre les inégalités sont soumises à différentes contraintes.

Les difficultés économiques limitent les ressources fiscales et conduisent à réduire les dépenses publiques (crise financière). Ensuite du fait de l'intégration européenne, les services publics sont de plus en plus ouverts à la concurrence et assurés par des entreprises privées. Cette évolution relève d'une conception libérale pour laquelle la réduction des inégalités n'est pas un objectif des services publics.

---

1. [http://fr.wikipedia.org/wiki/Courbe\\_de\\_Laffer](http://fr.wikipedia.org/wiki/Courbe_de_Laffer)

## Toqueville : sociologue



**Naissance** : 29 juillet 1805 à Paris

**Décès** : 16 avril 1859 (à 53 ans) à Cannes

**École/tradition** : Libéralisme, républicanisme

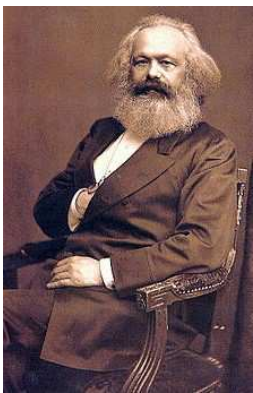
**Principaux intérêts** : Sociologie, démocratie, économie, philosophie politique, prison

**Œuvres principales** : *De la démocratie en Amérique*

*L'Ancien Régime et la Révolution*

**A influencé** : Mill, Friedrich Hayek

## Karl Marx : philosophe



**Naissance** : 5 mai 1818 à Trèves

**Décès** : 14 mars 1883 (à 64 ans) à Londres

## Friedrich Hayek : philosophe et économiste



**Naissance** : 8 mai 1899 à Vienne

**Décès** : 23 mars 1992 (à 92 ans) à Fribourg (Allemagne)

**Nationalité** : Autrichienne (1899-1938)  
Britannique (1938-1992)

Il y a plusieurs façons de concevoir l'égalité et ces différentes conceptions ne sont pas toujours compatibles.

**Égalité des droits** (égalité devant la loi), égalité formelle.

**Égalité des chances** : on garantit à tous les mêmes chances d'accès au départ ou on pallie ces différences par des politiques correctrices. L'idéal d'égalité des chances est lié à l'idéal méritocratique.

**Égalité des situations (ou égalité réelle)** : réduire les inégalités de situation (redistribution, politique de développement des régions défavorisées), égalité des situations (accès aux soins médicaux, éducation).

## Exercice

1) Imaginons que l'on s'intéresse à l'égalité des éventuels participants à une course de 100 m. Parmi les 3 propositions suivantes, désignez celle qui fait référence à l'égalité des droits, des chances, des situations.

A - Tous les participants arrivent en même temps sur la ligne d'arrivée.

B - Chacun peut participer à la course.

C - Chaque participant doit se soumettre à un contrôle anti-dopage.

A = situations ; B = droits ; C = chances.

2) Indiquez à quelle forme d'égalité contreviennent les situations suivantes :

A - Les femmes se heurtent dans l'entreprise à certaines discriminations pour l'accès aux postes à responsabilités.

B - Les ouvriers gagnent 3 fois moins que les cadres.

C - Dans certains pays, la loi interdit aux femmes d'être salariées d'une entreprise.

D - Les enfants des cadres sont surreprésentés parmi les étudiants des grandes écoles.

E - En France, les femmes ne pouvaient voter jusqu'en 1944.

F - L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes.

A = chances ; B = situations ; C = droits ; D = chances ; E = droits ; F = situations.

*Dans quelle mesure les politiques de justice sociale peuvent-elles être considérées comme efficaces ?*

1) dans la mesure où elles satisfont l'objectif de justice social fixé. . .

Réduire les inégalités après redistribution.

Accroître l'égalité des chances en luttant contre les discriminations.

2) . . . mais elles peuvent rencontrer des limites.

Désincitations produites par l'action de l'Etat (Laffer)

Effets pervers : stigmatisation des populations concernées par les prestations.

**La théorie du ruissellement** est une critique de la politique de redistribution en faveur des classes moyennes et inférieures. L'image utilisée est celle des cours d'eau qui ne s'accumulent pas au sommet d'une montagne, mais ruissellent vers la base. C'est une théorie économique d'inspiration libérale selon laquelle les revenus des individus les plus riches sont in fine réinjectés dans l'économie, soit par le biais de leur consommation, soit par celui de l'investissement.

**Services collectifs** : productions non marchandes des administrations prenant la forme de services publics financés par les prélèvements obligatoires et le plus souvent au service de l'intérêt général.